

République Française  
---  
Département de la Sarthe  
---  
Arrondissement de Mamers

CCAS DE LA FERTE BERNARD

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES ARRETES

---

Arrêté n° pers – 26-038  
ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE 2026

---

Le Président du CCAS de la ville de La Ferté Bernard,  
Vu le code général de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;  
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;  
Vu la délibération du 6 juin 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »  
Vu les lignes directrices établies par le Président du CCAS de la ville de La Ferté Bernard après avis du comité social territorial,

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BATTEUX MAGALI	AGENT SOCIAL
CHARRON EMILIE	AGENT SOCIAL
DROUX NOELLE	AGENT SOCIAL
EMARD MARIE LINE	AGENT SOCIAL
LEROY MARTINE	AGENT SOCIAL
SAADI CAROLINE	AGENT SOCIAL

Proportion Homme / Femme des agents promovables *		
Total	Hommes	Femmes
6	0	6

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
6	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

## ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

## ARTICLE 3

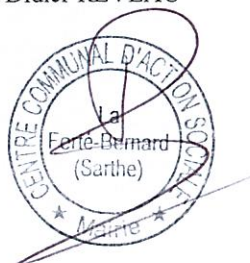
*Le Président*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Fait à La Ferté Bernard,  
Le 30 avril 2026,

Le Président,  
Didier REVEAU



Publié le 18/05/2026